

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept le 2 octobre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers votants : 12

Nombre de Conseillers présents : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2017

Présents : Jacques BIDALUN – Béatrice MULLER - Gérard BARBÉ – Alfred AUGEREAU – Claudine PERTUISOT – Nicole PRADIER – Bernard ESCHENBRENNER – Marie-Thérèse ANDRON – Alain PONTENS – Dominique MIQUAU

Absents excusés : Gladys MOONEY – Sylvie VERGARA – Christine GRASS (procuration à M. le Maire) – Bernard AUGEREAU (procuration à Alain PONTENS)

Secrétaire : M. le Maire

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un(e) secrétaire de séance)

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 septembre 2017

Rapporteur M. le Maire

D/ 76-10-2017 RIFSEEP : filière technique

Rapporteur M. le Maire

D/ 77-10-2017 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur M. le Maire

D/ 78-10-2017 Mise en place de l'école Multisport

Rapporteur M. le Maire

D/ 79-10-2017 Adhésion à l'association « Escalé Estuaire de la Gironde »

Rapporteur A. AUGEREAU

D/ 80-10-2017 Rapport d'activité 2016 d'ENEDIS

Rapporteur A. AUGEREAU

Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire est désigné secrétaire.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04/09/2017

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 septembre 2017. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

D/ 76-10-2017 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : filière technique

Par délibération n°61-07-17 en date du 3 juillet 2017, le conseil municipal a décidé d'instaurer le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les agents techniques n'étaient pas concernés par cette mesure car les textes applicables à cette filière n'étaient pas encore parus.

Considérant l'arrêté du 16 juin 2017 publié au Journal Officiel du 12 août 2017, le RIFSEEP peut désormais être transposé aux cadres d'emploi de catégorie C de la filière technique (adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise).

Les montants de référence s'établissent comme suit :

Adjoins techniques territoriaux et agents de maîtrise

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	IFSE - Montant maximal annuel
		Non logé	Logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers / responsable de service / adjoint au responsable de service / sujétions / qualifications	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Exécution / horaires atypiques, déplacements fréquents /	10 800 €	6 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'étendre la mise en place du RIFSEEP aux cadres d'emploi de catégorie C de la filière technique à compter du 1^{er} novembre 2017, selon les modalités fixées par la délibération n°61-07-17 et d'approuver le montant annuel maximal.

D/ 77-10-17 : Modification du tableau des effectifs

Par courrier en date du 2 juin 2017, le centre de gestion de la Gironde a fait connaître à la commune la liste des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade par voix d'examen ou « au choix » pour l'année 2017.

Les dossiers de 4 agents ont été transmis à la commission administrative paritaire (CAP) : 1 pour un avancement suite à la réussite à un examen professionnel et 3 par la voie du choix.

Lors de sa séance du 30 août dernier, la CAP a émis un avis favorable pour chacun de ces dossiers. Le tableau annuel d'avancement a donc été établi.

Par ailleurs, la nomination d'un agent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, permet de le détacher dans la filière police municipale (après avis de la CAP – commission du 25 octobre).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'ouverture des postes suivants :

Poste à ouvrir	Nombre	Durée de travail
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	35h00
Gardien brigadier	1	35h00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	35h00

- **AUTORISE** M. le Maire à saisir le comité technique afin de fermer les postes devenus vacants.

D/ 78-10-17 : MISE EN PLACE DE L'ÉCOLE MULTISPORT

Par délibération n°62-07-17 en date du 3 juillet 2017, le conseil municipal a décidé de revenir à la semaine d'école à 4 jours. Le centre de loisirs est donc ouvert le mercredi toute la journée depuis le mois de septembre.

Le Département propose un projet, intitulé « école multisport », qui permet aux enfants de découvrir et pratiquer de nombreuses activités sportives, encadrées par des éducateurs sportifs ; une subvention est accordée par le Département aux collectivités qui mettent en place ce projet, une participation des familles peut également être demandée.

Le rapporteur propose d'accepter la mise en place de l'école multisport, d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention du conseil départemental et de fixer la participation des familles pour l'année scolaire 2017 / 2018 comme suit :

- Par enfant pour l'année : 30 €
- Tarif dégressif pour les fratries : 30 € le premier enfant, 15 € le deuxième enfant et 10 € à partir du troisième enfant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la mise en place de l'école Multisport, en approuve les tarifs et sollicite une subvention du Conseil Départemental.

D/ 79-10-17 : Adhésion à l'association « Escale Estuaire de la Gironde »

Par courrier en date du 17 août dernier, l'association « Escale Estuaire de la Gironde », qui mène des actions en faveur des marins à l'escale, a proposé à la commune une adhésion annuelle.

Le montant de la cotisation pour l'année 2017 s'élève à 10 €.

Le rapporteur propose, d'accepter d'adhérer à cette association, d'approuver le montant de la cotisation et d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition du rapporteur.

D/ 80-10-17 : Rapport d'activité 2016 d'Enedis et EDF

Ce rapport a été remis aux représentants de la commune lors d'une réunion du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc).

Il retrace les activités d'Enedis et d'EDF durant l'année 2016 : le service public de l'électricité, l'organisation du concessionnaire et les chiffres clés de la concession.

Ce document est à disposition auprès du secrétariat de la Mairie.

Le conseil municipal, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 d'Enedis et EDF.

QUESTIONS DIVERSES

- Gérard BARBÉ rappelle et invite ses collègues à l'accompagner pour l'inauguration de la recyclerie du SMICOTOM à Naujac, jeudi 5 octobre.

- M. le Maire informe ses collègues de l'ouverture de l'enquête publique pour le Parc Naturel Régional du Médoc le 2 octobre 2017. L'enquête sera close le 4 novembre.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences sur les communes de Soulac-sur-Mer – Lesparre – Arzac – St Laurent de Médoc – Castelnau de Médoc, un registre d'enquête sera également à la disposition du public dans ces mêmes communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN